

TITRE PROFESSIONNEL OPÉRATEUR EN VIDÉOPROTECTION ET EN TÉLÉSURVEILLANCE



En apprentissage sur 1 an

Toute personne entre 16 et 29 ans à la date d'entrée en formation sauf pour les personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (dans ce cas il n'y a pas de limite d'âge). Il est nécessaire de posséder la carte professionnelle délivrée par la CNAPS.

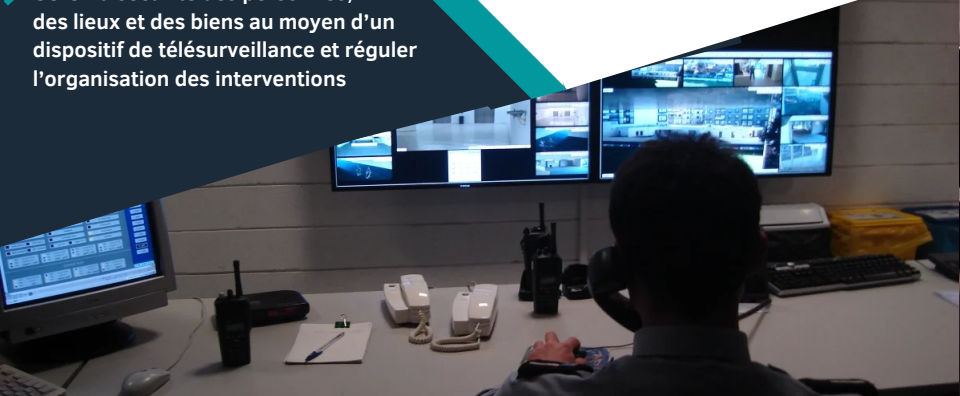
Les moyens et les méthodes théoriques appliqués correspondent à des cours théoriques en alternance avec des exercices pratiques dans un atelier dédié.

Les objectifs sont de :

- Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection
- Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions

Nous pouvons accueillir jusqu'à 14 participants. La formation se déroulera du 01/09/2021 au 31/08/22.

L'apprenti obtiendra une certification d'un titre professionnel délivré par la DIRECCTE.



Programme de formation

- Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation
- Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection
- Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection
- Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance
- Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance
- Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance
- Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées
- S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité

Accessibilité

Le centre est conforme à la réglementation des établissements recevant du public.

La dernière commission de sécurité a émis un "avis favorable".

L'ensemble des secteurs est adapté à accueillir les personnes en situation de handicap. Les formations peuvent être adaptées.

Évaluation

Validation de compétences en cours de formation matérialisées sur un livret "ECF". Validation de la certification par un jury de professionnels.

Organisation de la formation

Pendant votre formation vous ferez l'acquisition de compétences. Les compétences regroupées en bouquet vous permettront de valider un CCP (certificat de compétences professionnelles) confirmées par un examen de pratique professionnelle.

Après avoir acquis l'ensemble des certificats de compétences professionnelles (CCP) vous pourrez prétendre à accéder au titre professionnel, après une soutenance de présentation de votre dossier (DSPP) à l'oral auprès des professionnels.

Modalités

Les modalités d'accès à la formation :

- Un entretien de positionnement avec la responsable de projet
- Avoir les pré requis
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

Contact formation

Responsable projet : Mme GILMET

Ligne directe : 03.20.68.33.59

Mail : sandrine.gilmet@ufafresc.fr

